ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Lundi 25 juin 1900 (6 Messidor An 108 de la République. 1re jour de l'année, 1er jour de l'été, 2e jour de la lune.

Lever du soleil à 3 h. 59 ; coucher à 8 h. 05.

Lever de la lune à 2 h. 30 matin ; coucher à 6 h. 48 soir.

Lire à la 2e page :

Brillante fête socialiste à Roubaix.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

LE BOULEVARD
entre Lille et Roubaix-Tourcoing

Une colossale duperie

Depuis plusieurs semaines, l'*Echo du Nord* et le *Journal de Roubaix* publient de pharamineux articles-réclames en faveur d'un grand boulevard de Lille à Roubaix et Tourcoing.

C'est un très vieux projet, tantôt prôné, tantôt abandonné, et dont la nécessité vient de se faire à nouveau sentir, paraît-il ; et cela de la façon la plus impérieuse auprès de certaines personnes. Pour elles, il n'y a pas, à l'heure actuelle de travaux plus urgents, ni plus indispensables à entreprendre dans tout le Nord de la France.

Aussi, sur une variante de ce vieux projet une enquête administrative a-t-elle été ouverte. La chose se fit discrètement, car on était à l'avant-veille des élections municipales, alors que l'attention publique était attirée par bien d'autres questions.

Aujourd'hui l'opinion des communes est sollicitée et le journal de M. Dubar, dont le zèle ne connaît pas d'obstacles, nous annonce que dans trois ans la nouvelle artère sera livrée à la circulation.

C'est déjà bien long, au gré de l'organe bourgeois. Mais il faut bien compter, dit-il, avec les formalités administratives à remplir : en effet, il est nécessaire que les villes comme Roubaix, aient pu contracter les emprunts nécessaires pour payer leur contingent dans la dépense très lourde qu'entraînera l'établissement de cette voie nouvelle.

Car les promoteurs du projet, cher à l'*Echo* et au *Journal de Roubaix*, ne doutent pas une seule minute que la ville de Roubaix ne consente à augmenter ses impôts et à sacrifier ses ressources pour leur permettre de réaliser leur rêve.

Nous espérons bien, nous, qu'il en sera tout autrement.

Le projet du boulevard entre Lille et Roubaix-Tourcoing, tel qu'il a été conçu par le service vicinal, sacrifie complètement Roubaix, que la nouvelle voie laisserait de côté.

La réalisation de ce projet — même en l'une de ses variantes — serait hautement préjudiciable aux intérêts de notre ville.

Et nous avons la certitude que pas un membre de l'assemblée communale ne se trouvera pour soutenir une aussi colossale duperie. Avant de se livrer à l'exercice coûteux et dangereux pour sa prospérité qu'on lui propose, la ville de Roubaix a d'autres travaux à faire chez elle. Elle doit penser à elle-même, à ses habitants, avant de consentir aux exigences du département et à se dépouiller au profit des autres.

S'il se rencontrait un élu de Roubaix pour défendre un projet, dont nous croyons pouvoir démontrer sans peine le caractère dangereux c'est qu'il tiendrait les intérêts de MM. les grands propriétaires de terrains pour plus précieux que ceux de ses électeurs contribuables et non spéculateurs.

R.

Nos concitoyens. — Parmi les lauréats des écoles municipales du conservatoire de Roubaix, nous relevons le nom de M. Maurice Mercier, un de nos concitoyens, boucher de la ville de Roubaix, élève de la classe de hautbois de M. Gillet.

Voleurs de charbon. — La police a arrêté samedi, vers 8 h. 1/2 du soir, les nommés Pierre Hert, âgé de 14 ans, et Mathieu Mates, 14 ans, tous deux employés de vol de charbon, rue de l'Ouest, au préjudice de M. Gheys.

Ces deux garçons, profitant de l'absence du conducteur, s'approchèrent de la voiture, qui stationnait rue de l'Ouest, et enlevèrent environ 10 kilos de charbon qu'ils sont allés vendre immédiatement à un marchand de la rue Pedo.

Après un interrogatoire, M. Lache, commissaire de police du 1er arrondissement, les a remis à leurs parents, et les a remis en liberté.

Coopérative « La Paix ». — Primes tirées à l'assemblée générale de la Société coopérative « La Paix » le 2 juin 1900.

Numéros sortis : 1er lot, 1.[illegible] 155, 85, 1178. 2e lot, 1.[illegible] 1[illegible], 31, 26, 130, 677. 3e lot, 1.[illegible] 17, 498, 186, 77, 176, 642, 140, 557. 4e lot, 1.[illegible] 1[illegible], 408, 755, 241, 448, 625, 13, 975. 5e lot, 1.[illegible] 756, 550, 1146, 736, 54, 92, 614, 906, 897.

Nouvelle Société mutuelle. — Nous recevons la communication suivante avec prière d'insérer :

Appel d'un ami de la Mutualité aux ouvriers, ouvrières, et petits employés de Roubaix.

A vous qui songez à l'avenir de votre famille, à vous qui vous révoltez à la pensée que vos enfants pourraient être contraints de recourir à la charité publique, à vous qui voudriez pouvoir, comme le riche où tout au moins le bourgeois aisé, contracter une assurance sur la vie et laisser un petit héritage à ceux qui vous survivront, nous proposons de nous aider à former, en y adhérant, une société d'assurance mutuelle.

Il suffirait pour que la famille d'un sociétaire décédé touchât 1.000 francs que 1000 adhérents se fussent unissant et consentissent à verser 1 fr. au décès d'un camarade.

Les adhésions provisoires sont reçues chez MM. Quvry, 46, rue du chemin de fer, et Smeester, 5, rue de Bavai, où vous pourrez prendre connaissance des statuts de la société que l'on dénommera « La Fraternelle roubaisienne. »

Nota. — Quand le nombre des adhérents sera suffisamment élevé, il sera fait une assemblée générale où vous choisirez, parmi les vôtres, ceux que vous jugerez les plus dignes d'être vos secrétaires et trésoriers.

Nous vous prions de remarquer qu'il ne s'agit point de créer une société d'agiotage.

Mort au bal. — La fête donnée samedi soir par le Choral Nadaud s'est terminée par un accident pénible.

L'un des danseurs, M. Haquette, fabricant de harnais, rue d'Archimède est mort à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le docteur Lepoutre appelé en toute hâte n'a pu que constater le décès.

M. Haquette était âgé de 51 ans.

La douleur de sa femme qui l'accompagnait à cette soirée, fut pour elle à voir.

L'assistance a été vivement impressionnée par ce douloureux événement.

Une disparition. — Depuis vendredi soir, le nommé Alfred Becquart, âgé de 18 ans, demeurant aux Quatre Jumeaux, rue Saint-Laurent, 14, a quitté son domicile en disant qu'on ne le reverrait plus, et qu'il abandonnait son mobilier à sa famille.

On se montre très inquiet sur le sort de ce jeune homme qu'on disait hier être noyé.

Les arrestations. — La police de sûreté a procédé hier à deux arrestations.

C'est d'abord, le nommé Jules Vandegrasch, né à Roubaix le 10 juillet 1880, demeurant rue Archimède, 14, inculpé de vol.

Le prisonnier a été écroué au poste du 4e arrondissement.

Vers onze heures du matin, c'était le tour du nommé Vanhasbroeck Auguste, journalier, né à Lysseles-Lannoy le 29 janvier 1877, arrêté pour vol d'une bicyclette au préjudice de De Saval Arthur.

Vanhasbroeck a été interrogé par M. Lecomte, commissaire de police du 4e arrondissement.

Chronique colombophile. — Résultats du concours de Tours, 1re lâcher, organisé par l'Union fédérale et la fédération roubaisienne chez Loserand, rue du Fresne :

344 pigeons lâchés à 6 heures par Joseph Dedoncker, convoyeur. Beau temps.

1er prix Wilhem Gonhonneur P., 2e Leduc 1 p., 3e Signol 1 p., 4e Gallet 6 p., 5e Loth 2 p., 6e Legrand L. 1 p., 7e Nutte 1 p., 8e Duhardin 4 p., 9e Colphens 5 p., 10e Ledru 2 p., 11e Debruyne 6 p., 12e Legrand 1 p. 13e Dumarcel 1 p.

14e Kimpe 3 p., 15e Calonne 2 p., 16e Vestraete 2 p., 17e Six Bossut 1 p., 18e Legrand 1 p., 19e Duplie 3 p., 20e Decottignies 1 p., 21e Prévost, 22e Millecamps, 23e Depoorter 2 p., 24e Legrand 1 p., 25e Debruyne 4 p., 26e Loseld 1 p., 27e Elie Catteau, 28e Mordacq 1 p., 29e Losfeld, 30e Six Bossut, 31e Kint, 32e Vanacoere. Colombier 1 p., 2e J. Degraeve.

Le 1er pigeon a été constaté à 10 h. 47'54" avec une vitesse de 1[illegible] m. 1e et le dernier à 10 h. [illegible]'41", avec une vitesse de 11.8 m. 28.

Distribution des prix jeudi à 8 heures du soir.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
du 24 Juin 1900

NAISSANCES. — Raymonde Beaumont, quai de Gravelin, 14. — Louis et Lilane Decan (jumeaux), rue Archimède, cour Saint-Claude, 6. — Marie Saison, rue des Arts, 61. — Marcelle Van Aele Ier, rue de Bouvines, 6. Fontier, 56.

DÉCÈS. — Louis Hauquelin, 40 ans, rue Archimède, 2. — Suzanne Vandepoute, 9 jours, rue Rauze, 66. — Marie Doyen, 4 ans, rue Fulton. — Pierre Coupez, 74 ans, rue de la Ruche, 11. — Henriette Dominé, 16 ans, rue Thiers, 25.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Pierre Morlin, 30 ans, ramoneur, rue Bayard, 115, et Mathilde Verhaeghe, 23 ans, sergeuse, rue Barbe, 118. — Emile Delattre, 23 ans, employé de commerce, à Lille, et Marie Bruyère, 20 ans, sans profession, rue de l'Ouest. — Emile Dupontreué, 21 ans, apprêteur, rue de Beaurepaire, 68, et Alice Dejardin, 19 ans, lisseuse, rue de la Marlaine, 64. — Emile Levante, 30 ans, menuisier, rue Drouot, 54, et Louise Vermeersch, 20 ans, ourdisseuse, rue de Crouy, 59 f.

Victor Delcourt, 21 ans, apprêteur, rue de France, cour Roussel, 2, et Cécile Roelly, 18 ans, sans profession, voisine rue des Fleurs, 6 bis. — Désiré André, 21 ans, employé de commerce, à Lille, et Marie Lepoutre, 21 ans, ourdisseuse, quai de Halle, 1. — Jules Simons, 21 ans, tisserand, rue de l'Epeule, 249, et Laure Parelle, 22 ans, sans profession, rue Desaix, 1. — Paul Vanter Elst, 21 ans, apprêteur, rue Lacroix, et Catherine Vanterelven, 20 ans, couturière, rue Lacroix. — Auguste Noclain, 20 ans, teinturier à l'impériale, et Mathilde Parent, 20 ans, journalière, rue St-Jean, 9. — Pierre Coirenan, 26 ans, teinturier, rue Saint-Ars, impasse Mozart, 9 bis, et Jeanne Vander Zeypen, 20 ans, sans profession, rue Heilmann, 2.

Bruno Roy, 29 ans, apprêteur, rue de Lille, 16, et Zoé Nuyts, 28 ans, ourdisseuse, rue de Lille, 16. — Victor Delerue, 19 ans, apprêteur, rue des Longues-Haies, 117, et Philomène Pardo, 20 ans, splichteuse, rue la Pontonnerie, 6. — Henri Arnoldi, 20 ans, dessinateur, rue des Guinchettes, 8, et Clémence Lepoutre, 20 ans, plieuse, rue de l'Alma, 14. — Georges Delattre, 23 ans, entrepreneur de charpente, rue Pellart, 152, et Marguerite Turcoulomier, 23 ans, sans profession, rue Pellart, 158.

Emile Dupont, 21 ans, employé, rue Pellart, 158, et Angèle Jacquart, 21 ans, sans profession rue Pellart. — Félix Allaire, 20 ans, tisserand, rue de la Mansarde, maisons ouvrières. — Angèle Delerue, 22 ans, ourdisseuse, rue de la Mansarde, maisons ouvrières.

Jean Baptiste Robbens, 22 ans, apprêteur, rue Chaussée, maisons Bertaux, 8, et Eugénie Depelchin, 25 ans, bobineuse, Grande Rue, cour des Quatre Halles, 14. — Jean Baptiste Dessuyons, 23 ans, employé de commerce, rue Salmon du Cours, 13, et Romaine Jada, 20 ans, couturière, rue de Hellemes, 96.

Georges Dehée, 24 ans, fondeur, en fer, quai des Mariniers, 40, et Léa Mettelart, 23 ans, sans profession, boulevard d'Armentières, 68. — Constant Rosiers, 50 ans, marchand ambulant, rue de Mouvaux, 29, et Marie Tilsin, 45 ans, sans profession à Roubaix. — Valentin Cadi, 26 ans, garçon de recettes, à Lys-les-Lannoy, et Florentine Coerchman, 27 ans, tisseuse, rue du Pendel, cour Gauthier, 16.

LE ROI DES CAFÉS

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

En vente, gros et détail : 68, rue de Epeule, et 205, rue des Arts, Roubaix.

TOURCOING

PROCESSIONNARDS

Hier matin, à dix heures, a eu lieu, dans notre ville, la seconde représentation annuelle, de la vachalcade cléricalarde.

Le temps, bien que mena ant, s'est maintenu et a permis aux calards, d'aller en ville des groupes traversés, n'ayant aucun rapport avec la modestie et l'humilité, qui sont les vertus données en exemple par le Christ.

On a pu voir défiler dans les rues de la ville, des enfants habillés en zouaves, français et non pontificaux, comme on pourrait le croire, un enfant déguisé en Saint-Jean Baptiste, conduisant un mouton symbolisant l'agneau pascal, un groupe de jeunes filles, les Marie-Madeleine, traînant de la paille aux cheveux sur le dos, rêvtues de grandes robes de laine blanche.

Des reposoirs, sur la voie publique, empêchaient toute circulation pendant le stationnement des processionnards.

En constatant ce fait, l'observation que présentait notre ami Quivron à la dernière séance du Conseil municipal nous revint en mémoire, et il nous semble que les ensoutanés, pourraient très bien choisir des emplacements en dehors de la voie publique pour installer leurs boutiques.

Nous dirons même qu'il est du devoir d'une municipalité, tolérant la manifestation d'un culte dans la rue, d'empêcher ce culte d'interrompre la circulation.

Naturellement en vertu de la grande latitude qui leur était laissée, les cléricaux des sacristies se sont montrés d'une arrogance exceptionnelle.

Ils sont heureux de pouvoir à Tourcoing faire montre d'une autorité que l'on ne peut malheureusement pas leur contester quant à présent. Mais espérons qu'un jour la question du petit commerce, qu'ils agitent toujours lorsque l'on parle de leur empêcher l'accès de la rue pour leur carnaval, se retournera contre eux, et qu'il leur sera défendu de flesser alors publiquement certaines convictions, d'un esprit plus généreux.

Une chose surtout nous écœure, c'est de voir ces ignobles calotins s'emparer du drapeau tricolore.

Tombé d'un toit. — Dans l'après-midi de samedi, un apprenti couvreur, Arthur Devers, âgé de 13 ans, demeurant à Roubaix, travaillait à réparer une toiture avec plusieurs camarades, quand soudain, en portant des pannes, il perdit l'équilibre et fut précipité dans le vide d'une hauteur de 8 mètres.

Malgré la chance qu'il eut de tomber sur les pieds, l'ouvrier se fractura le pied gauche.

Le blessé reçut les soins du docteur Dupont, qui le fit ensuite reconduire à son domicile en voiture.

BIBLIOGRAPHIE

Le Mouvement socialiste, revue bi-mensuelle internationale, paraissant le 1er et le 15 du mois.

Société nouvelle de librairie et d'édition, 17, rue Cujas, Paris.

Prix du numéro : France et Belgique, 0,40. Autres pays, 0,50.

Prix de l'abonnement : France et Belgique, un an, 8 fr. ; six mois, 4 fr. Autres pays, un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 1900

(*Suite*)

Le calme étant rétabli, il est donné lecture d'une lettre du Préfet du Nord, relative au culte protestant, pour lequel il est demandé l'avis du Conseil sur la création de deux postes de pasteurs auxiliaires, à Roubaix.

Par 15 voix, le Conseil déclare être partisan de la séparation des églises et de l'Etat et de la suppression du budget des cultes ; il ne peut donc se prononcer sur la question qui lui est soumise.

Les 6 proteges de l'U. S. et P. se sont naturellement abstenus.

Le Conseil renvoie ensuite à l'étude des commissions un projet d'ouverture d'une nouvelle route départementale entre Tourcoing, Roubaix et Lille.

Il autorise l'administration à renouveler les polices d'assurances des bâtiments communaux, qui se terminent le 27 septembre prochain.

Passage à niveau de l'Allumette

Le maire communique une lettre préfectorale concernant le passage à niveau de l'Allumette et informe le Conseil que les vœux précédents demandant la création d'une passerelle ont été rejetés par la Compagnie du chemin de fer du Nord.

En présence de ce rejet, qui paraît définitif, le citoyen maire propose de formuler le vœu qu'un passage public pour piétons et voitures à bras soit aménagé sous la voie ferrée pour réunir, par des rampes d'accès à pente douce, la rue Faidherbe à la rue du Petit-Boutiquier, afin de faciliter la circulation à la nombreuse population ouvrière des quartiers de la Malterie et de l'Allumette exposée chaque jour à des retards fort préjudiciables dus aux fréquentes fermetures des barrières.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Les cantines scolaires

Jusqu'ici, toutes les fournitures d'épiceries et de légumes nécessaires aux cantines scolaires étaient livrées à tour de rôle par les commerçants de chaque quartier.

Quelle est la raison qui a déterminé le Préfet à prescrire que dorénavant il y aurait des marchés séparés pour l'épicerie et l'alimentaire, qui tant de fois en tout bien tout honneur, car il faut remarquer que la dépense d'adjudication n'a pas été retirée à l'hospice.

Les six réactionnaires du Conseil déplorent ou feignent de déplorer la mesure prise qui tend à empêcher les petits commerçants de fournir à la gymnastique, mais ces gémissements sont feints et de larmes de crocodile. Ils ont des patrons si puissants qu'ils devraient demander leur intervention plutôt que de pleurnicher si abondamment.

Comme acquéreur cependant grand crédit à la procédure.

Il ne pense pas à tout, n'est-ce pas, messieurs les tardigrades de l'U. S. et P. Furious que Renard et Mullier, délégués à l'hospice, ne savent pas que le lait battu y est fourni sans adjudication.

Enfin puisqu'il faut y passer, on donne lecture du projet du cahier des charges pour l'adjudication du pain de la charcuterie, conserves, produits du pain, de la viande, des épiceries, des légumes et de la laiterie, le cahier des charges étant rédigé par la commission des écoles à la réunion de l'après-midi à laquelle n'a pas assisté pour voir une dépense de 1.000 fr. pour les cantines. Il est adopté après une discussion au cours de laquelle Jacquet, dans ce comédie bien bouffonne, au grand amusement de la galerie.

Jacquet a vu la viande livrée actuellement à la cantine. Un confrère du boucher fournisseur a taillé et soupesé les morceaux, l'oublie-au-pot a refait et resoupesé et il conclut en disant que le boucher adjudicataire est un voleur pour le moins. Le lundi-de-roi, il ne dit pas s'il y a des [illegible]. C'est dommage, car tant du Bureau de Bienfaisance il doit s'y connaître.

Le citoyen maire n'a pas de peine à établir que s'il y a manquant fol, il ne savait et plus à provenir du livreur que de ceux qui ont contrôlé ses livraisons. En effet, il s'est rendu dans les cantines accompagné d'un boucher qui, n'ayant aucun parti pris, a reconnu que les viandes fournies étaient de très bonne qualité.

Cela bouche un coin à l'ouille au Pot qui se réfugie en une savante projecte, sur un dérivatif.

Il propose que la viande soit livrée tous les matins à la mairie, entre six heures et demie et sept heures, et qu'elle soit reçue par un membre de la commission, à tour de rôle.

Bien eu ne s'inquiète pas du tout si ses collègues ont des connaissances ménagères rudimentaires, en boucherie. Il ne sera pas compte non plus de la distance à franchir chaque jour par la cuisinière de la maisellerie qui ne pourrait mettre le pot-au-feu qu'à neuf heures.

Non, Dubeu trouve commode de proposer, il propose et c'est tout.

Il y aurait un moyen de se simplifier les choses, ce serait de charger Jacquet, qui n'a pas de temps à sacrifier dans la journée, mais qui a le loisir de courir le matin, de recevoir chaque jour les livraisons de viande à la mairie et en faire la répartition.

Tant constamment de semaine, comme on dit au régiment, l'ouille au Pot pourrait acquérir toute l'expérience désirable en matière d'abyaux et de « chuettes-à-choux », pour procéder aux prochaines distributions des taureaux estoqués dans les arènes de Roubaix.

Pour prix de son zèle, on lui la serait les queues et la tripaille. Les cornes seraient pour l'U. S. et P.

Les autres membres de la commission des écoles trouveront toujours le temps de s'occuper de leur mandat dans la journée, mais comme ils ne goignent d'autre récompense que la satisfaction du devoir accompli, ils ne se soucient point d'aucune ration des gloussements d'approbation des dindons et autres volatils qui se mêlent en leur entretenus en état agaitaire et ébouriffant les cornillères par l'Union sociale et Patriotique de Croix. Ouf !

Mullier, prête-moi tes cheveux !

Vêtements aux enfants des Ecoles communales

Notre ami Devost, rapporteur de la Commission des Ecoles, au nom de celle-ci soumet au Conseil le cahier des charges pour la fourniture des vêtements aux élèves des écoles laïques communales.

Bonnier, le digne et vénérable « parrain des cerveaux fêlés », accompagné de son truculent fils cau tous les ressorts, petits et gras, maigres et doués de sa vaste intelligence pour revendiquer en faveur des écoles congréganistes, la participation aux distributions de vêtements.

On lui fait observer avec juste raison que les parents qui ont le moyen de payer des rétributions scolaires pour leurs enfants aux frères et aux sœurs plus ou moins chrétiens, quoi que se disant tous tels, peuvent bien habiller leurs enfants.

Quand on a des scrupules pour envoyer ses enfants ailleurs que dans les écoles gratuites, ou l'on a les fournitures classiques gratuites, on semble bien malveuu à réclamer une part des subsides réservés aux écoles communales.

C'est une chose que la vastitude (?) d'idées des conseillers protégés des calotins a peine à comprendre.

Poltichuelle en profite pour déclarer que nul n'a le droit de suspecter son républicanisme.

J'te crois, Thomas. Pour un peu il aurait lu un passage de la *Vie de Jésus* racontée par un matelot.

O pauvre âne savant de l'U. S. E. P. !! Tu avais beurré tes élèves de pavés destinés à enfoncer le chariot municipal !

Et tu te répétais intérieurement pour chacun d'eux et avec une satisfaction que tes oreilles témoignaient en de frénétiques balancements, les fameux vers :

Au peu d'esprit que tu connaissais avait,
L'esprit d'autrui de complément servait ;
Il compilait, compilait, compilait !

Car tu leur en as fait compiler des textes et des ordonnances !!

Quelle déception amère tu as dû éprouver en entendant les balouffissements de tes chers élèves. Pauvre âne savant !! Tu es vraiment à plaindre !!!

Comptes de l'Hospice

N'ayant aucune donnée pour contrôler les actes de la commission de l'hospice, le Conseil écarte les comptes et budgets de cet établissement.

On a remarqué que Renard, membre de la commission, a voté avec la majorité.

Qu'est-ce que ça veut bien dire ? est-ce que les gros bonnets de l'hospice n'ont pas daigné mettre Renard dans le secret ? ou bien celui-ci a-t-il oublié la leçon ?

Toujours est-il qu'on trouve bizarre un conseiller veniant des comptes qu'il a signé pour l'hospice. Il n'y a qu'à Croix qu'on voit de ces choses-là. On nous dit que la Belgique n'est pas indemne de ces anomalies-là. Faudrait demander ça à Renard.

Personnel enseignant

Les instituteurs adjoints et institutrices adjointes de la commune demandent une augmentation des traitements facultifs.

A l'unanimité la question est renvoyée aux commissions pour compléments d'études.

Sanatorium de Saint-Pol

Le conseil approuve l'envoi cette année, comme pour les années précédentes, de délégués au sanatorium de St-Pol-sur-Mer, pour se rendre compte des conditions de traitement des enfants de Croix qui y sont envoyés.

Assurance contre les accidents

Autorisation est donnée à l'administration de contracter une assurance contre les accidents, en faveur du mécanicien du service des Eaux potables.

La place Saint-Pierre

Notre ami Watteau demande que des concerts soient donnés dans le quartier de la place St-Pierre, par la Musique municipale.

Déjà satisfaction est donnée à ce quartier par la commission des Fêtes qui a arrêté dimanche dernier plusieurs numéros du programme de la fête du 14 juillet qui y seront donnés.

La cherté du charbon

Le citoyen Porter développe un vœu à ce sujet.

Le voici :

« Considérant l'augmentation toujours croissante des prix des charbons de terre, augmentation qui frappe durement la population ouvrière.

» Attendu que cet état de choses est uniquement dû à une entente odieuse et criminelle des compagnies de mines en vue de produire des bénéfices énormes destinés surtout à alimenter des opérations illicites sur les titres.

» Considérant que les mines restent la propriété de l'Etat, par contrats onéreux, en concédé l'exploitation à des associations de capitalistes dont le but hautement démontré n'est pas tant la production raisonnée qu'un agiotage éhonté.

« Le Conseil,

« Émet le vœu qu'**en attendant l'expropriation des mines par la collectivité des citoyens** les pouvoirs législatifs instituent une commission spéciale qui serait chargée de fixer les cours publics des charbons. »

Le citoyen Bertin propose l'addition du paragraphe suivant :

« Et dit que ce vœu sera transmis au Sénat et à la Chambre des Députés par voie de pétition publique des habitants de Croix auxquels appel sera fait au nom du conseil municipal. »

Le vœu du citoyen Porter et l'addition proposée par le citoyen Bertin sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Voilà donc du nouveau : les élus de l'U. S. et P. se déclarent partisans du collectivisme ! Mais nous le plaque maintenant les seuls aux pommes qu'ils ont reçus des gros bonnets de l'U. S. et P.

Continueront-ils ? Nous en doutons.

Règlement intérieur

Le citoyen Dujardin a déposé un vœu tendant à la nomination d'une commission spéciale pour l'élaboration d'un règlement des séances du Conseil municipal.

Sont désignés : les citoyens Desbarbieux, Porteu, Sauvrier, Dujardin, Bertin, Turpin, Lonquéty et Renard.

Le sujet **Dugusse** fait une tentative en faveur de l'orchinelle mais les deux personnages sont si bien cotés que nul ne fait attention à eux.

A quoi bon ? ce serait passer un temps précieux que de les prendre au sérieux.

Une proposition d'actualité

C'est celle présentée par le citoyen Bertin qui demande que le droit d'enseignement soit refusé aux congrégations non autorisées et que les biens de main-morte fissent retour à l'Etat.

La mise aux voix démontre que dix-huit conseillers sont partisans de ces mesures.

A la contre-épreuve, cinq des six réactionnaires présents s'abstiennent prudemment, seul Bonnier, le parrain des cerveaux fêlés », lève courageusement la main. Il a l'air de dire :

« Je suis un vieux roublard, et après moi le déluge !

Ses cinq collègues sont trop républicains pour se joindre à lui. Ils sont presque déjà laïques.

C'est fini

par un latus de la minorité, demande l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance de la question d'ouverture, place Saint-Pierre d'une salle de visite médicale et d'un poste de distribution de secours aux indigents.

Il renvoie ensuite aux commissions une demande particulière [illegible] et formulée par les trompettes de la Renaissance dans le but d'obtenir une subvention pour le concours de tableaux.

Et la séance est levée.

L'impression

Elle se résume en cette constatation amère faite par un membre très en vue de l'U. S. et P.

Nos pantins se sont conduits comme des savates.

Le mot est dur, nous en convenons, mais il est mérité car il a été dit avec une trop visible teinte de désappointement.

Et le public, en s'en allant, commentait les exploits de Paillasse, Guignesse, Polichinelle et Passe-Lacets, qui sans-pitié faisait remarquer que Mullier et Renard s'étaient signalés par un multisme héroïque qui mérite au moins un prix de sagesse.

Mais « ce n'est tout des contes », n'est-ce pas Delaporte ? ça vaut tout au plus un demi-mètre de saucisson à chacun.

Manifestation cléricale. — Hier, deux mille individus, les femmes et les enfants en majorité, se sont rendus dans l'après-midi, dans le jardin Prouvost, Grande-Rue.

La *Croix du Nord* et le *Journal de Roubaix* disent 10.000 mais on sait ce que valent leurs affirmations.

Donc les bénits s'en sont donnés à cœur joie et ont processionné à tire-larigot. Grand bien leur fasse.

La sortie a été mouvementée, des bordes coups de sifflet accueillaient les calotins à leur passage et leur donnaient une frousse de tous les diables.

Divers incidents se sont produits mais avant d'en rendre compte attendons la version des organes réactionnaires, car ils ne vont pas manquer de dénaturer la portée de la contre manifestation et nous sommes curieux de voir comment ils vont s'y prendre.

Il y avait dans la bande processionnarde toute la fine fleur des cléricaux de Croix, de Tourcoing, de Roubaix et autres lieux circonvoisins, mais surtout de Roubaix.

Pour finir du gros point d'interrogation : Est-il vrai qu'un conseiller du Crêchet, un de l'U. S. et P., qui entend que son républicanisme ne soit point suspecté, ait donné son concours aux cléricaux en se tenant constamment devant la porte d'entrée du jardin pour contrôler, *sans faire semblant de rien*, les entrées des ouvriers du Crêchet ?

Nous verrons s'il y a lieu d'appuyer là-dessus.

LYS-LES-LANNOY. — A Monsieur le Maire. — M. Boutemy, maire, ne pourrait-il pas, lorsqu'une réunion du Conseil doit avoir lieu, l'annoncer par une affiche à la mairie ? C'est une chose qui n'a pas été faite pour la précédente réunion du Conseil. M. Boutemy craindrait-il que les électeurs le sachent. En tout cas, cela ne fait personne et nous croyons qu'il ne doit pas y avoir d'exception pour la commune de Lys.

HALLUIN. — **Procédés cosaques.** — Nous recevons la communication suivante :

La rage réactionnaire des cléricaux à Halluin est loin d'être assoupie. Ces reptiles malfaisants, sentant que le pouvoir municipal va leur échapper, s'ils laissent s'accomplir l'œuvre d'organisation syndicale que nos amis mènent ici avec tant de vigueur que de succès, usent de tous les moyens, afin d'arriver à faire régner la terreur.

Il ne suffit pas que le commissaire de police laisse violer la loi en permettant à son autonomie Lambin de faire, en dépit de tout droit, des quasi-visites domiciliaires. Aujourd'hui même, il vient de prendre sous sa signature deux arrêtés d'expulsion contre deux membres du syndicat ; et cela sans aucune rime ni raison.

Alors que les membres du syndicat se sont toujours abstenus de toute manifestation ou violences, alors qu'ils ont toujours eu soin de chercher à faire cesser le conflit en proposant soit la désertion au patron ou la mise en application de la loi sur la conciliation et l'arbitrage, c'est encore contre eux que l'on sévit d'une manière qui serait ridicule si elle n'était odieuse et fourbe.

Malgré l'intervention du secrétaire du syndicat, malgré la lettre personnelle envoyé audit secrétaire par le commissaire de police, lettre dans laquelle il disait qu'après enquête aucune suite ne serait donnée aux hallucinations du trop fameux Lambin, on expulse quand même — en ayant soin de choisir le samedi soir, de manière à ce qu'une protestation ne puisse être faite avant le lundi — deux de nos camarades.

La Chambre syndicale protestera tant à la préfecture qu'au ministère et nous verrons si l'autocratie d'un maire quelconque fut-il aidé de son commissaire de police prévaudra contre le droit et la légalité.

La Commission du Syndicat.

LEERS. — **Carrousel.** — Le dimanche 22 juillet aura lieu à Leers un carrousel au manège 300 francs de prix seront distribués.

LE NORD
LILLE

FÊTE COMMUNALE DE LILLE
DES 24 ET 25 JUIN

La journée du Dimanche

Contre toutes les prévisions le temps a favorisé hier le succès des fêtes de Lille. Il est vrai que le soleil s'est montré avare de ses rayons mais on y a gagné d'avoir une température plus uniforme et plus supportable.

Dès l'aube à la nuit, la plus grande animation n'a cessé de régner dans toute la ville et c'est bien une atmosphère de fête que l'on respirait hier de quelque côté qu'on portât ses pas.

A neuf heures du matin, les salves d'artillerie tirées dans les remparts par les canonniers sédentaires ont annoncé, comme de coutume l'ouverture de la fête.

Le concours de pinsons

Aussitôt commencé, rue des Canonniers, le concours de pinsons qui a duré jusqu'à 2 heures du matin.

Il est à remarquer que ce n'était pas la partie la moins chaleureuse de la fête, il suffisait pour s'en rendre compte de voir le nombre de curieux qu'avait attirés cette première partie du programme.

Le premier prix appartient, comme on sait, à l'oiseau qui chante, en une heure, le plus grand nombre de fois.

Voici les résultats des prix :

1er, M. Delesalle, 215 fr. et une médaille d'argent, 92 chants ; 2e M. Dujardin, 15 fr. et une médaille de bronze, 86 chants ; 3e M. Henri Turette, 10 fr. et une médaille de bronze, 80 chants ; 4e M. Loyer, 8 fr. et une médaille de bronze, 75 chants ; 5e M. Halluin, 6 fr. et une médaille de bronze, 70 chants.

La distribution a été faite à 10 heures à l'estaminet du Cœur-Joyeux, place aux Bleuets.

REVUE DES SOCIÉTÉS
boulevard des Ecoles

Comme tous les ans, l'intéressante revue des sociétés du boulevard des Ecoles avait attiré une nombreuse foule.

Dès 3 heures et demie, toutes les sociétés arrivaient, tambours, clairons et drapeaux en tête.

Voici les sociétés présentes à cette revue.

Les arbalétriers

Les Bien-Assis, la Forêt-Franche, la Liberté, les Amis-Unis d'Hellemmes, les Francs-Arbalétriers de Lille, et les arbalétriers d'Emmaüs, les Arbalétriers du Bon-Coin, de Wattignies, la Société Saint-Martin, de Quérénes, les Enfants de Vauban de Lille, de Croix, les Damiers, de Lequeuno, les Martyrs, les Cœurs-Francs, les Enfants de Guillaume Tell, de Launo.

Le concours de pêche

A deux heures au grand carré avait lieu le concours de pêche. Les pêcheurs étaient au nombre d'environ 100, chaque sorte de tête était accompagnée d'une cantinière gracieusement costumée.

Voici les résultats de ce concours qui a duré jusqu'à 6 heures.

1er prix (bonnet du syndicat), M. Louis Roussel, de Roubaix.

1er prix, M. Jules Marie, des Francs-Pêcheurs de Denain.

2e, M. Emile Geroen, de la même société.

3e, M. Louis Roussel, de Roubaix.

4e, M. Ferdinand Gabriau, de Roubaix.

5e, M. Leopold Coppens, d'Esquermes.

Les autres prix ont été tirés au sort.

1er prix de tenue : la Société des Francs-Pêcheurs de Denain, 1er prix d'éloignement : Arras, de Cambrai.

1er prix de nombre : les Francs-Pêcheurs de Denain, de les Rouges-Blanches d'Auchy-les-La-Bassée.

Les cantinières ont reçu des médailles.

LES RÉGATES

A deux heures et demie avaient lieu au Grand-Tournant sur le canal de la Haute-Deûle les régates internationales organisées par le *Sport Nautique*.

Le jury était composé de MM. Henri Stévenard, Alex. Delloy, président et vice-président du Sport Nautique de Lille, Janssens du S. N. Bruxelles, Mallet, de l'Union Nautique de Gand ; Six, du Rowing-Club de Lille ; Wante du Cercle de l'Aviron de Roubaix ; Sarat, du Sport d'Amiens ; Vormersch du Sporting de Dunkerque.

Voici les résultats :

1re course. — Embarcations de plaisance :

1er prix, Sport Nautique Lille, [illegible].

2e prix, Sport Nautique Amiens, [illegible].

3e prix, Rowing-Club Lille, [illegible].

2me course. — Juniors, 2 avirons de pointe.

1er prix, Royal Sport Nautique Bruxelles, 6,[illegible].

2e prix, Sport Nautique Gand, 6,4[illegible].

3e prix, Rowing Club Lille, 6,49.

4e prix, Cercle Aviron Roubaix, 6,55.

3e course. Débutants : quatre avirons de pointe.

1er prix, Sport nautique Amiens 13,47.

2e prix, Rowing-Club Lille 14,50.

4e course. Juniors : 2 avirons de couple.

1er prix, Sport nautique Lille 6,41.

2e prix, Sport nautique Amiens 6,56.

3e prix, Sporting-Club Dunkerquois 7,18.

4e prix, Sport nautique Amiens 7,25.

5e Course. — Seniores : 2 avirons de pointe.

1er prix, Cercle aviron Roubaix 2,33.

2e